



## 1. MUTATIONS INTER 2023, C'EST PARTI !

Le mouvement national à gestion déconcentrée 2023 sera publié au BO du 27 octobre au 3 novembre 2022.

L'ouverture de la saisie des vœux pour le mouvement INTER académique 2023 débutera le 16 novembre 2022 sur [Iprof](#).

En tant que stagiaire, tu dois obligatoirement participer à cette phase des mutations qui ouvrira courant novembre sur SIAM.

(à l'exception des ex-titulaires d'un corps de personnels enseignant-es des 1er et 2nd degrés).

Pour comprendre le fonctionnement des mutations et faire ses vœux, tu peux :

- Participer aux **stages spécifiques " mutations INTER "**.  
Nous t'incitons à y participer car tu pourras (en faisant valoir si besoin une autorisation d'absence) avoir les réponses à toutes tes questions. Le mouvement national à gestion déconcentrée 2023 sera publié au BO du 27 octobre au 3 novembre 2022. Tu peux consulter la liste des stages sur le site SNEP-FSU, rubrique mutation : [Réunions Inter 2023-Le Site du SNEP-FSU](#).
- Contacter les militant-es et élu-es du SNEP-FSU par mail et/ou téléphone, en prenant contact avec le-la [responsable stagiaire du SNEP-FSU](#) de ton académie.

Dès la parution de la note de service au BO, tu pourras aussi accéder au simulateur, sur la [rubrique mutation du site du SNEP-FSU](#), te permettant de calculer tes points en fonction de ta situation personnelle.

Les commissaires paritaires, élu-es du personnel (83,1% aux élections professionnelles de 2018 pour le SNEP-FSU) pourront t'accompagner tout au long de cette période et te représenter en cas de difficulté auprès du rectorat ou du Ministère.

Pour t'assurer cet accompagnement, il est indispensable de remplir et de nous envoyer la fiche de suivi (disponible dès la parution de la note de service), en signant le mandat en bas de page.

**Le SNEP-FSU dispose d'une majorité d'élu-es, grâce au vote lors des élections professionnelles de l'ensemble de la profession, qui reconnaît au SNEP-FSU son travail au services des collègues, dans le respect de l'intérêt général.**

## 2. S'INFORMER : Prime d'activité

Pour le SNEP-FSU, l'ouverture de négociations salariales pour les enseignant-es est un premier pas mais les annonces faites par le Ministre ne sont pas à la hauteur des attentes de la profession.

**En 1980, nos collègues débutaient avec un traitement équivalent à deux fois le SMIC contre 1,25 actuellement.**

Le déclassé salarial de nos professions (recrutées à Bac +5)

pose d'énormes problèmes, notamment une dévalorisation de notre métier dans la société et une crise de recrutement dans d'autres disciplines.

La **prime d'activité** a été élargie au 1er janvier 2019, suite à de fortes mobilisations.

Les enseignant-es stagiaires y sont éligibles pour la grande majorité. Sur la base des revenus du trimestre précédent, sans toucher d'autres prestations.

**Pour vous aider voici le [simulateur de la CAF](#)**

Tous les collègues stagiaires doivent faire la simulation car sans demande préalable, la prime ne sera pas versée.

#### **Comment ?**

- Toutes les démarches en ligne sur ce lien : [site de la CAF](#)
- Déclaration de ressources à renouveler tous les 3 mois tant que vous êtes éligible.

#### **ET ALORS, c'est une bonne nouvelle ?**

Le débat autour des primes est ancien.

Laisser le point d'indice perdre de sa valeur est dangereux dans un contexte, quand on considère la situation dans sa globalité : l'indemnité est par définition provisoire et peut être remise en cause à tout moment (notamment en période de crise).

C'est pourquoi la bataille pour une revalorisation du point d'indice est l'élément central de la question salariale.

La SNEP et la FSU revendiquent un plan ambitieux de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par une revalorisation du point d'indice.

### **3. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

Les élections professionnelles se dérouleront du 1 au 8 décembre 2022.

Moment démocratique important pour notre métier et notre discipline, voter pour le SNEP-FSU est un gage de défense des enseignant.es d'EPS et d'un enseignement de qualité.

Vous pouvez d'ores et déjà ouvrir votre espace électeur-riche et créer votre mot de passe (voir mail envoyé par votre rectorat).

Il est important de faire cette démarche dès maintenant.

Nous vous enverrons un message plus complet expliquant les modalités de vote en novembre.

Le vote aux élections professionnelles détermine les moyens humains donnés aux organisations syndicales plus communément appelées décharges.

Les militant.es du SNEP-FSU ont besoin de temps pour vous répondre, animer des stages et assurer leurs cours dans leur établissement (tous les militant.es sont en poste et assurent des cours d'EPS et d'AS).

### **4. SE SYNDIQUER**

Notre discipline s'est toujours imposée par un rapport de force.

**Se syndiquer, c'est agir durablement pour sa carrière, garantir ses droits et permettre à la discipline de tenir toute sa place au sein de l'Éducation Nationale.**

**100% de l'activité syndicale dépend des cotisations**

Se syndiquer, c'est [ICI](#)

Julien GIRAUD

Pour le Secteur Stagiaire du SNEP-FSU

[stagiaire@snepfsu.net](mailto:stagiaire@snepfsu.net)



SNEP-FSU

76 rue des rondeaux, 75020, paris

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Lettre envoyée à toute la profession

[Se désinscrire](#)

(Fil Info, Flash info, Bulletins par mail...)

